

LES PRATIQUES DE TRANSGRESSION SUR LES FOIRES ET MARCHÉS DE LA CASTILLE ET DE LA COURONNE D'ARAGON

Carlos CRESPO AMAT

Universidad de Alicante - Instituto de Estudios Medievais (FCSH/NOVA)

6^e journée d'étude du CRECIM

Réjouissances et déviances en temps de foire

Provins, 21 octobre 2022

Introduction : la territorialisation des échanges

- ▶ Négocier, seulement un échange des produits? Non, mais est toujours une façon de se rapporter économiquement.
- ▶ Relation pas nécessairement directe, mais le contact interpersonnel est inévitable.
- ▶ Configuration et consolidation des scénarios d'échange: facteurs économiques + autres composants (cohérents et complémentaires, ou pas) → indicateurs: infractions, disputes et mises à jour juridiques et normatives.
- ▶ Facteurs géographiques, infrastructurelles, économiques, politiques, institutionnels, culturels et sociaux.
- ▶ La « paix du marché » → soumission des acteurs économiques à un cadre réglementaire restrictif qui avait besoin d'adaptation aux formalités locaux.



Introduction : la territorialisation des échanges

- ▶ La connaissance des concrètes coutumes des foires et des marchés.
- ▶ La *pratica della mercatura* de Francesco Pegolotti (ca. 1339-1340) et les foires de Champagne:

nelle dette Fiere di Campagna [...], patto fatto rompe ogni altro ordinamento; ma non facendo patto e non ricordando nullo termine il trattato de' mercatanti, sì s'intende i termini scritti e nominati nella detta fiera. E quando viene lo giorno del termine del pagamento delle dette fiere, si conviene che l'uno mercatante contenti l'altro; e chi non facesse lo pagamento che avesse a fare o che non contentasse colui con cui avesse a fare al giorno del pagamento quello totale, sarebbe tenuto che avesse fallato in fiera e mai poi non sarebbe creduto d'uno denaro nè oferebbe apparire in fiera.

Della decima e delle altre gravezze imposte dal Comune di Firenze; Della moneta e della mercatura de' fiorentini fino al secolo XVI. Tomo terzo contenente la pratica della mercatura scritta da Francesco Balducci Pegolotti e copiata da un códice manoscritto esistente in Firenze nella Biblioteca Riccardiana, Ed. de G. F. Pagnini del Ventura, Lisboa-Lucca, Ed. Giuseppe Bouchard, 1766, pp. 239-240.

Foires et marchés de la Castille et de la Couronne d'Aragon

- ▶ Mouvements de marchandises et de personnes, non pas à travers une unique phase de transport, mais à travers des flux intermédiaires entre des sites de production et de consommation -ou d'exportation-.

- ▶ Affluence dans les villes et villages (pour y négocier et échanger).
- ▶ En cette recherche de convergence, offrants et demandeurs essaient d'obtenir certaines garanties (en échange de respecter l'autorité et l'ordre juridique local) → foires et marchés.
- ▶ En Péninsule Ibérique: les transformations expérimentés dans la cartographie des foires ont été le résultat de la répercussion -et de la capacité de transformation- des forces économiques et politiques.

- ▶ La perpétuation ou l'incapacité pour éradiquer les pratiques de transgression pourrait être à l'origine de l'échec et de la projection plus faible.

« L'autre face » des affluences

- ▶ Les transgressions et les pratiques criminelles sont inhérentes au phénomène des foires et des marchés → rassemblement des gens + produits pour commercialiser + argent pour faire des affaires.
 - ▶ Sophistication des politiques de contention des abus = indicateur de ces excès.
- 1) Control a travers la fourniture de logement et d'entretien, d'une infrastructure commerciale et d'un champ de foire:**
 - ▶ mesure de « prophylaxie sociale » axée sur l'épuration encore plus du profil socioprofessionnel.
 - 2. Traîtres, félons, falsificateurs de monnaie, assassins, ravisseurs et assaillants, ils ne peuvent pas y participer:**
 - ▶ protection des gens et des marchandises.

« L'autre face » des affluences

3) Les sauf-conduits et l'augmentation de la vigilance sur les chemins (protection des participants dans les trajets d'aller-retour):

- ▶ bandits (organisés ou pas) et agents des différents administrations. Exemples:
 - ▶ 1399: le marchand de Burgos García Ruiz, volé par le camérier de Martin I d'Aragon, Jean Mercier (un marchand d'origine béarnais), qui a volé 70 draps pour se dédommager après les attaques qui avait souffert aux mains des castillans.
 - ▶ 1418: deux boucheurs d'Orihuela perdirent tout l'argent avec lequel ont traversé la frontière castillan-valencien pour acheter la viande pour ses établissements lors d'une foire de la Castille, parce qu' « ils n'avaient pas déclaré la quantité avec laquelle allaient acheter la viande ».

4) Suspension des licences de « marque » contre les participants des foires (et des interdits commerciaux):

- ▶ Exemple: 1391, l'interdit de prendre en représailles aux habitants du comté de Foix qui allaient aux foires aragonaises de Huesca, Barbastro et Daroca.

La « paix de la foire »

- ▶ Le maintien de la « paix de la foire » dépendait, en grande partie, de l'efficacité de l'hébergement → importance du *alguacil* (domaine royal castillan et domaine royal aragonais).
- ▶ Les foires de Medina del Campo et la figure du *apostentador*:
 - ▶ objectif: l'installation des forains selon ses profils socioprofessionnels (compétences pour fixer le prix de l'hébergement dans des situations de désaccord).
 - ▶ évitement de l'hébergement des forains chez les établissements dédiés à la même activité économique (pour éviter les vols et les conflits sur la propriété des marchandises).
 - ▶ ségrégation des espaces où s'exerçaient des activités susceptibles d'engendrer des conflits (les tanneurs, dans les logements à deux étages à la *Zapatería*).
 - ▶ Allumage d'une lampe pour identifier les établissements qui logeaient aux forains (pour éviter les effractions commis grâce à l'obscurité).

La « paix de la foire »

- ▶ Délimitation précise du champ de foire → supervision, control de la sécurité et maintien de l'ordre.
- ▶ Ordonnances de la foire de Tolède (1403):
 - ▶ la Place du *Zocodover*, champ de foire (et pour la commercialisation des draps, « l'auberge des draps »).
 - ▶ les pâturages pour les bêtes des commerçants.
 - ▶ la figure du *alguacil mayor*.
 - ▶ Évitement de la spéculation immobilière.
- ▶ Dans la Couronne d'Aragon:
 - ▶ démarcation prévue dans quelques privilèges de concession: dans les zones urbaines, dans la banlieue ou dans les deux. 
 - ▶ exemple: Huesca (15 jours + 15 jours) → En 1424, face à l'augmentation des conflits survenus dans les logements, Alphonse V autorisa aux habitants de la banlieue de Huesca à accueillir aux forains.

Conclusions générales

- ▶ Les pratiques de transgression dans les foires de la Castille et de la Couronne d'Aragon furent contrecarrées par la Monarchie et par les pouvoirs urbains à travers des politiques d'aménagement des espaces, des gens et des fonctions → implémentation du control.
- ▶ Face à l'arbitraire, une logistique complexe de logement des participants qui essayait de faire face à:
 - ▶ les vols et les petits larcins (quelquefois imperceptibles).
 - ▶ le frelatage des produits d'autres concurrents (afin d'avoir des avantages dans le marché ou afin de les accuser auprès des autorités judiciaires).
 - ▶ la violence physique déclenchée à cause des désaccords.
 - ▶ les excès commis pendant la fin de la journée.



MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Demandes et contact: carlos.crespo@ua.es / carloscrespo@fcsh.unl.pt